

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE III - PAUL SABATIER

- VU le Code de l'Education, notamment ces articles L.613.1, L712-2, D611-1 à D611-6, D613- 1 à D 613-12, D612-33 à D612-36-1;
- VU l'arrêté du 25 janvier 2002 relatif au diplôme de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master ;
- VU la délibération 2019/08/CA-082 en date du 26 août 2019 portant Mme Régine André-Obrecht à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- VU la délibération 2017/05/CFVU-38 en date du 23 mai portant adoption des modalités de contrôle des connaissances du diplôme de master 2^{ème} année mention Electronique, Energie électrique, Automatique

ARRETE

ARTICLE 1 – Le jury de master 2^{ème} année
Domaine : Sciences, Technologies, Santé
Mention : Electronique, Energie électrique, Automatique
est composé comme suit :

Président : BIDAN Pierre

Membres : CADENAT Viviane
CARFANTAN Hervé
FRANCERIES Xavier
LABIT Yann
TARTARIN Jean-Guy
PIQUET Hubert
RIVIERE Nicolas
TEULET Philippe

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université Toulouse III Paul Sabatier est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage dans le bâtiment dédié.

La Présidente de l'Université Toulouse III Paul Sabatier
Régine ANDRÉ-OBRECHT

La Présidente de l'Université Paul Sabatier,
par déléation,
Le Vice-Président de la CFVU

Richard GUILLET

